

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
 VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
 VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
 VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
 VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
 VU le Décret N°38/PR-SGG du 11 février 1967, nommant Mr Jules Tèvi WILSON Adjoint au Sous-Préfet de Bopa ;
 VU le Décret N°187/PR-SGG du 8 juin 1967, notamment son article 2 ;
 VU le Décret N°227/PR-SGG du 6 juillet 1967, notamment ses articles 3 et 7 ;
 VU le Décret N°67/PR-SGG du 4 mars 1968, notamment son article 2 ;
 VU le Décret N°114/PR/MAIS du 17 avril 1968, notamment son article 3 ;
 VU le Décret N°178/PR/MAIS du 28 juin 1968, notamment son article 7 ;
 VU le Décret N°201/PR/MIS du 16 juillet 1968, notamment son article 2,

DECRETE :

Article 1er - Mr Célestin MEHINTO, Attaché Administratif, est nommé Sous-Préfet de Ouidah.

Article 2 - Mr Bertin AGOSSOU AHOUDI, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Grand-Popo.

Article 3 - Mr Dominique HOUENSA, Administrateur, est nommé Sous-Préfet d'Aplahoué.

Article 4 - Mr Célestin AKPAKA, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Bopa.

Article 5 - Mr Justin FRANCISCO, Professeur-Adjoint, est nommé Sous-Préfet d'Athiémé.

Article 6 - Mr David OUENDO, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Savè.

Article 7 - Mr Désiré ADOGBO-MEDIGBE, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Zagnanadr.

Article 8 - Mr Tchané BIO, Instituteur, est nommé Sous-Préfet de Dassa-Zoumé.

Article 9 - Mr Moussa BABONI BARKA, Administrateur, est nommé Sous-Préfet de Djougou.

Article 10 - Mr Jules Tèvi WILSON, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Tanguiéta.

Article 11 - Mr Justin Dégnissèto ABOE, Adjoint Administratif, est nommé Sous-Préfet de Kouandé.

Article 12 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Stanislas KFOGNON

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 6 - DAI 20 - CS 6 -
Ministères 10 - SGPR 4 - SGG 4 - IAA 1
Gde Chanc. 1 - DCCT 1 - Préfets 4 -
Intéressés 11 - DGAJL 2 - DEP 2 - DN 1
Dtion Stat. 2 - DP14 - Trésor 4 -
DB-CF-DC-Solde-DI 5 - JORD 1. SGM 10